

Saint-Rémy-des-Monts

Une commune où il fait bon vivre

Bulletin municipal n° 26 – 2015



Décorations de Noël réalisées par les enfants de la garderie

Sommaire

Couverture : Photo décorations
garderie

Page 02 : Le mot du maire

Page 03 : Horaires mairie, agence
postale, invitation vœux ...

Page 04 : État Civil, quelques
informations pratiques .

Page 05 : Recensement de la
population

Page 06 : Exposition itinérante et
diverses informations carte grise

Page 07 à 10 : Résumés succincts
des réunions de conseil

Page 11 : Assainissement - Urba-
nisme et divers rappels

Page 12: Les temps périscolaires

Pages 13 : Communauté de Com-
munes du Saosnois

Page 14 -15: La vie scolaire 2015

Page 16 : Cérémonie commémora-
tive 2015

Page 17-18 : Associations

Page 19 : GR 235

Page 20 : Agenda des festivités
2016

Le mot du Maire



Bonjour à toutes et tous

2015 se termine et nous arrivons aux fêtes qui marquent le passage à 2016.

Je voudrais par l'occasion qui m'est donnée, vous souhaiter à tous de vivre ces moments dans le bonheur et la paix.

Cette année fut marquée par une activité communale assez dense. Tous les travaux prévus (remise aux normes électriques, peinture des portes de logements, changement des portes et des fenêtres aux écoles, réfections de voirie) sont réalisés.

Le réseau d'assainissement a nécessité des travaux importants. Une partie de ceux-ci est terminée, mais nous devons rester vigilants quant aux prochains contrôles afin de continuer à maintenir son bon fonctionnement.

Le bourg de St-Rémy a bénéficié cet été d'un fleurissement de qualité que nous avons tous pu apprécié et je pense que celui en place actuellement nous apporte la même satisfaction.

De nouveaux sujets en bois, sur le thème de Noël, réalisés par un Rémymontais, M. MARY, agrémentent divers endroits de notre commune et notre bulletin. Nous pensons poursuivre dans ce sens avec des thèmes différents au cours de l'année.

Le comité des fêtes mérite toutes nos félicitations pour la décoration du bourg et un grand merci aux associations pour les manifestations organisées au cours de cette année.

Le 13 Décembre nous accueillons avec plaisir les "marcheurs du Saosnois" (environ 50 personnes) partis à la découverte des différents chemins pédestres de St-Rémy (p. 19)

Toutes ces activités permettent de faire connaître et découvrir notre commune.

Merci à tous nos commerçants et artisans qui, par leur savoir faire et la qualité de leurs produits participent à la vie de St Rémy.

Vous apercevrez également rue du Vairais une exposition itinérante de l'association Art et Fléchir « le temps d'une pause » retraçant les divers paysages du Saosnois (voir p. 06)

Tournons nous vers 2016.

Nous venons de lancer la révision du POS (Plan Occupation Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme) dossier complexe qui va se prolonger sur une période de 12 à 18 mois.

La mise en place du site internet est en cours. Il devrait être actif courant janvier.

Toutes ces projets augmentent la charge de travail administratif et justifie donc le passage d'un temps partiel à un temps plein de l'agent administratif en place.

Suite à la demande du responsable des différentes paroisses rattachées à Mamers, de procéder à la bénédiction des calvaires, la remise en état de celui qui existait rue du Vairais doit être réalisée en 2016.

A l'occasion des vœux j'espère vous rencontrer le Vendredi 8 Janvier à la salle des fêtes, soirée lors de laquelle deux récipiendaires recevront la médaille d'honneur régionale départementale et communale.

Ce sera pour moi-même et le conseil un moment de convivialité à partager et un plaisir d'offrir "Mon premier livre" aux enfants nés en 2015, qui participent au dynamisme de notre commune (invitation p. 03)

En attendant de nous rencontrer, à toutes et à tous, je souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Le maire,

Philippe CHARTIER

Chiffre INSEE 2015 : 694 habitants

LE CONSEIL MUNICIPAL

Le maire:

Philippe CHARTIER 06.75.80.68.86

Les adjoints

Rémy YVON 06.31.57.51.88

Eric COLLIN 06.17.46.58.30

Hubert LECUREUR 06.76.01.16.71

Elisabeth CORBIN 07.71.16.43.42

Les conseillers municipaux

Arnaud JUGLET

Jacky LALOI

Geoffrey PERRIN

Sabrina RICHARD

Charlotte LETOURNEUR

Thierry RUEL

Fanny GISSELERE

Isabelle GOULETTE

David PAYSAN

Gilles MURAIL

Quelques horaires

Horaires sous réserve de modifications en 2016

MAIRIE 02.43.97.79.14-FAX 02.43.34.33.69

Email : mairiestremydesmonts@sarthetelecom.fr

Secrétaire : Catherine HARDOUIN GILOUPPE

AGENCE POSTALE COMMUNALE 02.43.33.38.10

Email : annexamairiesm@sarthetelecom.fr - Agent d'accueil : Stéphanie GESLAND

Remplaçante au cours de l'année 2015 : Déborah GOULETTE

	MAIRIE 1 rue du vairais		AGENCE POSTALE COMMUNALE 1 rue du vairais Départ du courrier : 15h30	
LUNDI	-	13h30-19h	9h-12h30	-
MARDI	10h-12h	13h30-18h	-	13h30-17h30
MERCREDI			-	13h30-17h30
JEUDI	10h-12h	13h30-17h	-	-
VENREDI	10h-12h		-	13h30-17h30

Sur décision du conseil, les horaires d'ouverture de l'agence postale ont été étendus comme ci-dessus.

**ATTENTION ! l'agence postale communale sera fermée le jeudi 30 décembre
Prévoir de retirer vos colis le mercredi 31 décembre.**

Les services de la mairie fermeront à 15h le jeudi 31 décembre.

Un transfert d'appel est également assuré le week-end ou jours fériés vers le numéro de téléphone de l'élu d'astreinte. Un calendrier des astreintes est affiché à la porte de la mairie.

PREFECTURE DE LA SARTHE

Les services du bureau de la circulation (immatriculation des véhicules, permis de conduire, commissions médicales) ainsi que le pré-accueil du droit au séjour des étrangers seront exceptionnellement fermés les jeudis 24 et 31 décembre 2015. Les autres services de la préfecture ne recevront plus de public à partir de 15 heures."

Les horaires autres que ceux indiqués sont les mêmes que d'habitude et sont disponibles sur : <http://www.sarthe.gouv.fr/coordonnees-horaires-acces-a1.html>

EFSS
ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG - PAYS DE LA LOIRE

Nous avons besoin de vous !

DON DU SANG

MAMERS

Lundi 25 janvier

Salle des fêtes

Place Carnot

de 14h30 à 19h30

www.donsang.net

EFSS Pays de la Loire
Mamers : 02 40 33 39 92
Le Mans : 02 43 39 94 94

Saint-Nazaire : 02 40 00 20 00
La Roche-sur-Yon : 02 51 44 62 34

Angers : 02 41 72 44 44
Laval : 02 43 66 90 00

INVITATION

Le Maire et le Conseil Municipal vous invitent à la traditionnelle cérémonie des vœux et à la remise de la médaille d'honneur régionale départementale et communale.

Cette soirée sera aussi l'occasion nouvelle d'offrir aux enfants nés en 2015 « Mon premier livre »

le vendredi 08 janvier 2016 à 20 h,
à la salle polyvalente



Vous pouvez également déposer vos bouchons plastiques et liège et les barquettes repas sur la commune

Points de collectes :

Ecoles pour les enfants

fréquentant le sivos

Près du hangar communal

Près des containeurs à verres

allée des acacias route de St Vincent



Les fonds reçus sont répartis sous forme de dons au bénéfice des handicapés, résidents en structures d'accueil.

Contact sur St-Rémy-des-Monts /Mme BARBIER Martine 5 rue de la bussonnerie.

URGENCE-PLAINTES

Il est rappelé qu'en cas de situations semblant dangereuses pour autrui, de plaintes suite à problèmes de voisinages, etc... il est conseillé d'appeler le 119, centre d'appels anonymes.

En danger ?
Le mieux, c'est d'en parler !



Nos joies et nos peines, état civil, élections

Naissances 2015 (hors décembre)

Arthur BUAILLON
Diego BUISSON
Laly CHOPLIN
Léonie DUTERTRE
Maëlys FROMENTIN
Maxence GODARD
Arthur GROURAD
Victor TROCHERIE



Mariage 2015

Jérémy BOITARD et Virginie GUESDON
Jacky CHANCLOU et Marie Anne GONDAL
Mickaël PREVET et Séverine ROUX



Décès 2015 Ils nous ont quitté cette année

Bernard BOBLET
Micheline BOUSSELIER épouse BONNEVILLE
Léon DUGAST
Charles FOUANON
Henri LENOIR
Albert LEPELTIER
Daniel PINCON
René RUEL

Quelques renseignements administratifs utiles

CARTE NATIONALE D'IDENTITE-
Carte établie après 2004 : validité 15 ans

Délai d'obtention et pièces nécessaires pour CNI

- copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois en cas de première demande à demander à la mairie de naissance ou pour un renouvellement si la carte est périmée depuis plus de 5 ans

- copie de la carte pour tout renouvellement ou modifications : adresse, mariage

- justificatif de domicile (facture EDF, téléphone, avis d'imposition...)

2 photos respectant les normes imposées (pas de reflets si port de lunettes. Il est préférable de ne pas porter de lunettes pour la photo)

➤ Délai d'obtention de la Carte identité : de 3 à 4 semaines

Extrait de naissance : lieu de naissance, par courrier (prévoir enveloppe timbrée pour le retour + copie de votre carte nationale d'identité) ou par Internet, site ([service public.fr](http://service.public.fr))



Pour voter en 2015,
pensez à vous inscrire
dans votre mairie



... jusqu'au
31 décembre 2014

Vous pouvez vous inscrire sur Internet
www.mairieservicepublic.fr
si votre mairie est rattachée au service en ligne.
Plus d'informations sur
www.interieur.gouv.fr
Rubrique « Elections »

Permanence
pour inscription
sur les listes électorales
jeudi 31 décembre 2015
de 10 h à 12 h
et de 13h30 à 15h.

PASSEPORT



Ils ne sont plus délivrés à St Rémy des Monts mais à la mairie de Mamers ou dans toute autre commune équipée spécialement et sur Rendez vous munis des pièces nécessaires (voir pièces pour CNI) -

Délai d'obtention : 2 à 4 semaines

86€ adultes (validité 10 ans)
42€ de 15 à 18 ans (validité 5 ans)
17€ moins de - 15 ans (validité 5 ans)

LE RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE JOURNÉE DEFENSE ET CITOYENNETÉ

Vous avez 16 ans : Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Il suffit de vous faire recenser au service des affaires militaires en mairie. Cette démarche est très importante car l'attestation qui vous sera remise est nécessaire pour vous présenter aux différents examens, concours ainsi que pour la conduite accompagnée. Se munir de son livret de famille et de sa carte d'identité.





Cette année, le recensement se déroule dans notre commune ! Il a lieu du **21 janvier au 20 février 2016**. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C ' est simple, utile et sûr... **et vous pouvez y répondre par internet !** Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser.

Le recensement, c ' est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l ' État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d ' habitants dépendent également le nombre d ' élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s ' appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C ' est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c ' est simple : répondez en ligne comme déjà 3,4 millions de personnes

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

Pour répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d ' accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d ' information que l ' agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n ' avez plus qu' à vous laisser guider.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne l ' agent recenseur vous remettra lors de son passage les questionnaires papier concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez-les lisiblement. Il peut vous aider si vous le souhaitez et viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l ' Insee.

Le recensement en ligne, c ' e st encore plus simple et cela a permis d ' économiser 31 tonnes de papier en 2015. On a tous à y gagner !

Le recensement, c ' est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l ' Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu ' une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) s ont tenues au secret professionnel.

Pour plus d ' informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr

Vu le nombre de logements à recenser deux agents recenseurs sont nécessaires :

Stéphanie GESLAND et Déborah GOULETTE.



Exposition itinérante

EXPOSITION ITINERANTE

L'association Art & Fléchir, basée à Saint-Cosme-en-Vairais, œuvre depuis une quinzaine d'années en faveur de la démocratisation de la culture. Au fil des ans, ce sont des expositions, des concerts, des spectacles qui ont été montés et présentés au public dans tout l'Ouest de la France.

Cette année, les membres de l'association ont souhaité mettre en place un nouveau projet. Celui-ci est consacré à la photographie. Il s'intitule "Le Temps d'une Pause".

Art & Fléchir a demandé à sept photographes, amateurs ou professionnels, de livrer un regard nouveau sur le Saosnois, thème de la première édition.

Douze clichés inédits et originaux ont été réalisés. Ils offrent au public une vision différente mais non exhaustive du Saosnois.

L'association Art & Fléchir a souhaité que ces photos soient présentées un peu partout dans le Saosnois. C'est ainsi que l'exposition a été donnée une première fois à Mamers au mois de juin avant d'être remontée dans la capitale du Saosnois du début du mois de juillet jusqu'aux Journées Européennes du Patrimoine.

Les photos ont également été installées à Saint-Cosme-en-Vairais fin septembre pour les Deux Jours du Vairais et à Saint-Longis pour le banquet des aînés du 11 novembre.

C'est avec un réel plaisir et avec une sincère reconnaissance que les membres de l'association Art & Fléchir mettent cette exposition à la disposition de la mairie de Saint-Rémy-des-Monts à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette présentation dans la rue principale de la commune répond parfaitement à notre volonté de voir cette exposition être itinérante et visible par le plus grand nombre d'habitants du Saosnois.

En 2016, Art & Fléchir organisera la deuxième édition de l'exposition "Le Temps d'une Pause". L'association réfléchit actuellement au thème qui sera proposé aux photographes. La première présentation aura lieu au mois de juin et l'exposition sera à nouveau mise à disposition des communes souhaitant l'accueillir.

Sébastien Pichereau

Président de l'association Art & Fléchir / Tel : 06 16 86 59 74

Légende photo : Reflet de l'ancienne gare de Vezot, sur la voie verte du Saosnois, dans un casque de pompier. Crédit photo : Art & Fléchir - Manuel Halbout.



Infos Carte Grise



Système d'immatriculation des véhicules (numéro à vie) .

Vous avez la possibilité d'effectuer vos démarches auprès d'un professionnel de l'automobile habilité ou en mairie sans être obligé de vous déplacer en Préfecture. En cas de demande de modification de votre ancienne carte grise pour changement de domicile ou état matrimonial , joindre 2.76€ en chèque ou mandat.

Si la demande peut être présentée dans n'importe quelle préfecture, le tarif est fixé d'après votre domicile et les justificatifs présentés.

Prix du Cheval Vapeur (CV) depuis le 09 septembre 2015 : 48€ pour les véhicules de moins de 10 ans + 6.76€ de taxe de gestion, et 24€ pour les véhicules de plus de dix ans ou moto vélomoteur, tracteur routier.

Pour un changement d'adresse d'un nouveau certificat immatriculation, la carte grise doit être conservée . Seule une copie doit être transmise à la Préfecture. En retour vous recevrez par recommandé une étiquette de votre nouvelle adresse à coller sur votre carte.

IMPÉRATIVEMENT

Pour toute demande de carte grise vous devez fournir un justificatif de domicile (sauf facture eau) et une copie d'un document d'identité (Carte nationale d'identité à votre adresse de demande ou permis de conduire)

HORAIRES DES SERVICES DE LA PREFECTURE

Permis de conduire :Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 13h30 à 16h00.

Visites médicales (commissions médicales primaires) : Mardi, mercredi et jeudi de 08h15 à 12h15 sur RDV.

Accueil général : Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h00.

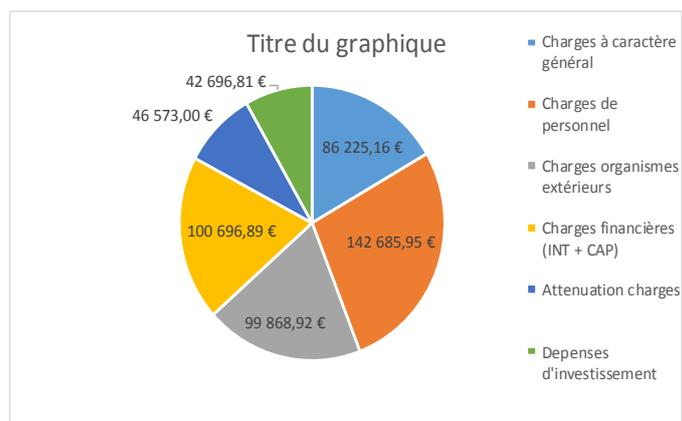
Où en est votre permis de conduire? Suivez les différentes étapes en temps réel de la fabrication de votre permis de conduire sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés ANTS. au n°0810 901 041 ou sur le site www.ants.interieur.gouv.fr

Résumé succinct des réunions de conseil 2015

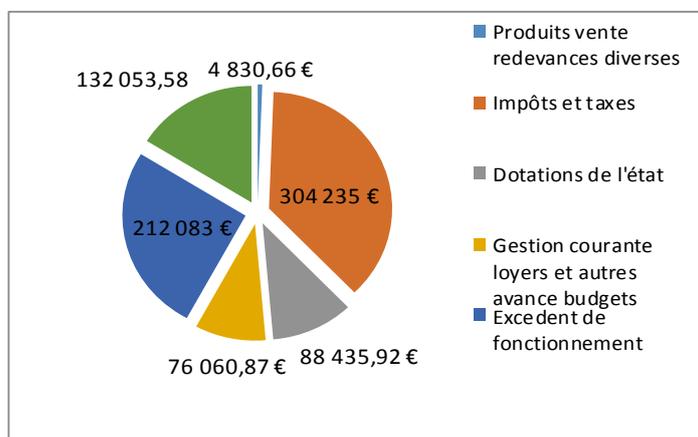
FINANCES / BUDGET

Prévisions budgétaires	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	712 386€	304 929€
Budget Assainissement	27 576€	69 134.28€
Budget Lotissement	109 011.43€	165 816.43€
CCAS	1 777€	-

DEPENSES



RECETTES



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Amicale des parents d'élèves de la Dive-St Rémy St Vincent Moncé	150€
Ass scolaire Intercommunale de la Dive (basket) St Rémy St Vincent Moncé	150€
Comice Agricole de Mamers 1 place de la République	100€
Groupement et embellissement du canton de Mamers 45 rue Denfert Rochereau	50€
Concours animaux de viande 1 place de la république Mamers	100€
Coopérative scolaire de St Rémy des Monts	150€
La Gaule du Saosnois 48 rue Eugène Bouquet St Rémy du Val	100€
Amicale des Anciens Combattants de St Rémy des Monts	150€
L'association de la Pêche Rémymontaise St Rémy des Monts	150€
Ass dple infirmes cérébraux IMC Sarthe 13 rue de Torcé Le Mans	50€
AFM Ass Française contre les myopathies Le Mans	50€
ADAPT centre de rééducation professionnelle	50€
ADMR Mamers –La Fresnaye sur Chédouet—Mamers	50€
Dons du Sang bénévoles de Mamers 8 rue Châtelaine Mamers	50€
Association de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées MAMERS	50€
ASEL	150€
Association Cantine scolaire	3300€
Comité des fêtes	460€
VMEH visite des malades dans les établissements hospitaliers	50€
ADAPEI	50€
AFSET sclérose en plaques	50€

Après divers votes CM du 26.03.2015), Il n 'a pas été donné suite aux demandes de subventions sollicitées : Aide au NEPAL, EHPAD de Marolles, AFSA (syndrome d ' Angelman), Sos amitiés, Association des Mutués de la Voix, Association de Prévention sécurité routière .

Produit attendu : **229 340€ (impositions)** Produit nécessaire à l'équilibre du budget **244 952€** avec allocations compensatrices pour 15 459€, produit taxe additionnelle FNB pour 2 422€, produit de la CVAE pour 8 010€, TASCOM pour 36 294€ et du prélèvement GIR pour 46 573€

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	CFE
St Rémy des Monts 2015 (identique depuis mars 2006) Taxe prof 2011= CFE Cotisation foncière des entreprises calculée par l'état	18.80%	11.90%	31.85%	17.41%
Taux moyen national 2015	23.95%	20.20%	48.53%	25.76%
Taux moyen départemental 2014	27.51%	23.34%	38.44%	-
Communauté de Communes 2015	5.51%	4.87%	7.25%	1.53%

ENVIRONNEMENT

Assainissement :travaux de réparations du réseau

Dans le cadre du schéma directeur du système d'assainissement sur le commune, une réhabilitation de la station ou la construction d'une nouvelle station est préconisée. Cependant, les différentes campagnes de mesures ont permis d'attester de la présence de plusieurs types apports d'eaux parasites dans le réseau d'assainissement. En conséquence avant toute réhabilitation ou construction, il convient dans un premier temps d'optimiser la collecte des effluents et d'assurer un traitement complet de ceux –ci et de minimiser la collecte des eaux parasites : Après une phase de contrôle des branchements par colorant et fumée d'octobre 2012-à juin 2013 chez les particuliers, un état des lieux du réseau courant 2013, le conseil a décidé l'inscription **43 444€ H.T** pour les travaux de réparations : rue des Nouettes, impasse de la Touchette, rue du Vairais, rue du Mongrignon , rue des Chanvriers, rue des six moulins, rue du Tertre, lotissement de la Roseraie, les Maisons Neuves, partie terminale du réseau et de confier les travaux à l'entreprise VEOLIA EAU agence de Mamers pour ce même montant , de solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau des Pays de la Loire et d'inscrire une participation du budget principal de **20 000€** dans l'attente d'attribution de participations de l'agence de l'eau

Contrôle d'étanchéité : à la demande de l'agence de l'eau, une consultation pour le contrôle des travaux de réparations du réseau d'assainissement collectif a été lancée . avec la société SARP CENTRE OUEST sise ZI « Saint Malo » 37320 ESVRES pour 417€ H.T

Le trottoir rue du vairais sera prochainement remis en état après contrôle du compactage.

SIDPEP (syndicat intercommunal d'adduction et de production) SPANC

Suite aux réunions concernant le SPANC, les riverains se sont interrogés sur un éventuel projet d'extension de l'assainissement collectif secteurs de la Bussonnerie, Roiserie , Il a été confirmé par délibération du 19 septembre 2013 qu'il n'y aurait pas de projets dans un avenir proche malgré le plan de zonage incluant cette zone en assainissement collectif.

Une estimation avait été réalisée et le coût élevé par rapport au nombre de raccordement (143 950.49€) rendait inéligible une participation financière de l'agence de l'eau .

EAU

tion d'eau potable : dernier compte rendu : installation des délégués de Villeneuve en Perseigne et au SYMPEP , sollicitation agence eau pour remplacement canalisations PVC , lancement de l'appel d'offres pour assistance de maîtrise d'ouvrage des travaux de dénitrification

BATIMENTS COMMUNAUX

PRINCIPAUX TRAVAUX DE BATIMENTS

- Travaux de mises aux normes électriques du logement 8 rue des chanvriers par l'entreprise GOSSET St -Vincent -des- Prés **7 758.94€**
- Peinture des portes des logements locatifs par Essaimage de Mamers **950.00€**
- Vérification des VMC sur les logements locatifs par l'entreprise GOSSET **1 500.18€**
- Prévision estimative des portes de l'église (en cours) **5 000.00€**
- Remplacement des fenêtres du bureau de Direction, du réfectoire aux écoles et porte du SAS par l'entreprise QUALIMENUISERIE , montauban de St-Rémy-des-Monts **5 905.81€**
- 20 motifs décoratifs extérieurs réalisés par M. MARY Bruno la Roiserie St-Rémy-des-Monts **428.00€**
- Bloc secours aux écoles par l'entreprise AED **540.00€**
- Pose d'une douche logement 8 allée du tramway **1 467.80€** par les agents –acquisition
- Panneau affichage extérieur mairie **30.00€**

TAPISSERIE LOGEMENT ALLEE DU TRAMWAY

Les services techniques n'étant pas équipés de matériel adapté pour travailler dans une cage d'escalier, les travaux de tapisserie du logement seront réalisés par l'entreprise ECO DECO de Mamers pour un montant de **2 167.01€** .

REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS LOCATIFS

Les loyers n'ayant pas été augmentés depuis 2012 , et l'augmentation indiciaire étant de 0.02%, les loyers sont révisés au 1er janvier selon les indices du 3ème trimestre



AUTRES DEPENSES BATIMENTS ENTRETIEN DIVERS

Entretien des logements locatifs : 6 535.83€ € dont remplacement chauffe eau, réparation placard, robinetterie , peinture

Résumé succinct des réunions de conseil 2015

PERSONNEL

REVALORISATION rémunération préposée au ménage des bâtiments communaux.

Considérant la dernière augmentation en janvier 2012, il a été décidé de revaloriser de 1% la rémunération de l'agent rémunérée sur la base annuelle de 187 heures (présents : 15 – pour une augmentation de 0.50% : 03 voix – pour une augmentation de 1% : 06 voix – abstentions : 06 voix.

FIN DU CONTRAT EMPLOI D'AVENIR

Le contrat concernant l'emploi d'avenir a pris fin au 10 juin 2015. En cas de besoin, des crédits sont prévus pour le paiement de personnes extérieures par le biais d'associations comme SOS Travail ou Essaimage, si nécessaire.

AUGMENTATION OUVERTURE AGENCE POSTALE

Après avoir voté l'augmentation des horaires d'ouverture de l'agence postale, le conseil a décidé, à compter du 30 mars 2015 de porter le contrat de l'agent préposé à l'agence de 17h 20 à 19h11.

MNT mutuelle nationale territoriale : Augmentation de la part communale qui passe de 5€ à 5.50€/mois par agent justifiant d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance.

VETEMENTS DE TRAVAIL DES AGENTS D'ENTRETIEN

Suite au compte rendu de la réunion de la commission personnel du 02 octobre 2015 portant sur la demande de fourniture de vêtements de travail par les agents des services techniques (hors bottes, pantalon et veste de pluies déjà fournis), diverses solutions ont été étudiées. Le conseil municipal après vote (Pour : 08/ Contre : 02 /Abstentions : 05) a décidé à compter du 1^{er} janvier 2016 de faire appel à une société de location et d'entretien de vêtements professionnels auprès de la société ELIS Maine - Le Mans pour 363€ par an sur 3 ans .

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le contrat de l'agent préposé à l'accueil de l'agence postale communale et à l'assistance de l'accueil mairie arrive à terme au 31 décembre 2015 et est renouvelable dans la limite de 3 ans. Après discussions, et considérant la charge de travail de la mairie, de l'organisation des écoles notamment avec la mise en place des rythmes scolaires, du PLU, du site internet, des logements locatifs, etc... le conseil a décidé, à l'unanimité, de renouveler le contrat actuel de l'agent en poste et de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2016. Du 1^{er} décembre au 31 mars, des heures complémentaires seront rétribuées en cas de besoins.

GRATIFICATION STAGIAIRE

Le conseil a décidé de verser une gratification au stagiaire des services techniques, celui-ci ayant fait preuve de motivation durant des neuf semaines de stage.



EQUIPEMENT DIVERS

EQUIPEMENT INFORMATIQUE SECRETARIAT MAIRIE

Remplacement du poste informatique du secrétariat de mairie qui nécessite une configuration compatible avec l'installation du logiciel SEGILOG et du logiciel de comptabilité HELIOS. Acquisition auprès de l'entreprise **DELTA TECHNOLOGIES ZA** des Ajeux 72400 LA FERTE BERNARD pour un montant de **1 225.72€ H.T** et l'entreprise SEGILOG pour la réinstallation du logiciel soit **350€ H.T**

SEGILOG - RENOUELEMENT CONTRAT DU LOGICIEL INFORMATIQUE

Le contrat de maintenance et de droit d'utilisation des logiciels informatiques (comptabilité, emprunts, état civil, ressources humaines, délibération, élections, cimetière, facturation, urbanisme...) arrivant à terme en juin 2015 est renouvelé auprès de la société SEGILOG pour une durée de trois ans soit jusqu'au 30 juin 2018.

- Cession du droit d'utilisation des logiciels : **1 818.00€** par an
- Maintenance et formation : **242.40€** par an

ACQUISITION D'UN RETROPROJECTEUR : 300€ auprès des établissements CHIRAT sis 72600 MAMERS



Résumé succinct des réunions de conseil 2015

VOIRIE

VC 416 le Boulai par l'entreprise COLAS	3 975.36€
VC 106 La Chapelle par l'entreprise COLAS	5 190.36€
VC 135 rue de la Bussonnerie par l'entreprise COLAS	3 478.44€
Allée du tramway par l'entreprise COLAS	606.72€
PATA petites réparations voies diverses par l'entreprise COLAS	2 561.28€
TOTAL VOTE	13 250.88€
Entretien annuel des collecteurs, la malvallerie, la turpinière, Les Ouches et Parc Chauvier par l'entreprise CARRE	2 845.14€
-Viabilisation ERDF routes des Nouettes si vente de terrains pour alimenter 2 parcelles.	4 500€

DESIGNATION ROUTE DE LA FORET

Le conseil à l'unanimité donne un avis favorable à la désignation « route de la Forêt » d'une partie de la voie commune n° 08, du carrefour de la RD2 jusqu'à l'intersection du chemin rural des sources, les parcelles ZC 47 et ZC 48 portant respectivement les numéros 1 et 3.



PAVE – (plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics) MODIFICATION COMMISSION

Il convient de réviser la composition de la commission comme suit :

- le Maire Philippe CHARTIER
- l'adjoint aux affaires sociales- sécurité routière Rémy YVON
- Le conseiller municipal délégué à la voirie David PAYSAN
- L'adjoint Hubert LECUREUR
- L'adjoint Eric COLLIN porteur du dossier
- Bernard SEILLE représentant de la Communauté de Communes du Saosnois et des personnes handicapées
- Elisabeth CORBIN et Raymond FROGER représentants des personnes âgées
- Julie LEFORT ou Mme Mathilde PAYSAN respectivement représentantes des parents d'élèves ou des écoles
- SARL CABARET BURET représenté par Monsieur BURET Pascal ou BURET Laurent et représentants des commerçants.
- Mireille CABARET et Daniel TRAVERS, représentants d'associations rémymontaises.



ACCESSIBILITE EGLISE ET MENUISERIES EXTERIEURES

Après réunion de la commission bâtiments du 16 octobre 2014, le conseil a retenue la proposition du CAUE (conseil d'architecture d'urbanisme) pour une mission d'accompagnement du projet concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et la restauration des menuiseries extérieures (portes) pour un montant **500€**.



DEMANDE D'APPROBATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMÉ (ad'ap)

relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public (ERP) situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public (IOP),

Divers tarifs



SALLE POLYVALENTE-TARIFS 2015

Le conseil a décidé de maintenir les tarifs de location aux conditions actuelles (12 pour – 1 contre – 1 abstention CM du 03.12.2015)

Du vendredi soir 19h au lundi 10h	Habitant	Habitant
	Commune	Hors Commune
Location salle 77 personnes maximum	70,00 €	95,00 €
Location jour supplémentaire férié, ex : Sam dim et Lundi	16 €	16 €
Chauffage octobre à Mai	18,00 €	18,00 €
Vaisselle complète (assiettes, verres, couteaux, fourchettes)	0,50 €	0,50 €
Verres ou couverts seulement (fourchettes, couteaux)	0,15 €	0,15 €
Caution	95,00 €	95,00 €
Carence de ménage	31 €	31 €
Location 1 journée en semaine	35 €	50 €
Bris de vaisselle/pièce	2 €	2 €

LOTISSEMENT DES OUCHES



ASSAINISSEMENT

	ASSAINISSEMENT				EAU (de 1 à 100 m3)			
	Part Collectivité		Part VEOLIA CFSP		Part Collectivité SIDPEP		Part VEOLIA CFSP	
	Abonnement Prix HT / semestre	Consom- mation Prix HT / m3	Abonnement Prix HT / semestre	Consom- mation Prix HT / m3	Abonnement Prix HT / semestre	Consommation Prix HT / m3	Abonnement Prix HT / semestre	Consommation Prix HT / m3
Tous clients (Tarifs au 01/07/2013) Bourg	7,63€	0,3125€	14,47€	0,9514€	17,00€	0,44€	22,58€	0,667€
Raccordés à Mamers (Tarifs au 1/10/2013)	7,63€	0,4825€	9,42€	0,3768€	9,50€	de 1 à 40m3: 0,4016€ de 41 à 100m3: 0,40€	17,79€	de 1 à 40m3: 1.1305€ de 41 à 100m3: 0,4815€
Raccordés à Origny le Roux (Tarifs au 01/07/2013)	7,63€	0,48.25€	9,42€	0,3768€	10,51€	0,41€	20,20€	0,5840€

Ces tarifs sont présentés à titre indicatif car variables selon la desserte, la période d'actualisation et les tranches de consommation. Pour tous renseignements complémentaires ou en cas de problème d'alimentation en eau contacter le **0969 323 529**.

Chaque usager peut présenter une simple demande écrite à Veolia

A compter du 1er juillet 2016 la part abonnement et consommation de la collectivité sera augmenté de 0.50% (CM du 03 /12/2015 – sur 14 présents : 12 pour, 02 abstentions)

CIMETIERE (CM du 03.12.2015)	Durée	Tarifs 2016
Concession terrain 2 m²	30 ans	60€
Concession terrain 2 m²	50 ans	90€
Concession Cavurne	15 ans	30€
Concession Cavurne	30 ans	45€
Plaque jardin du souvenir	-	30€
Droit d'entrée pour une case de columbarium	-	550€
Concession Case columbarium 46Lx45Px35H	15 ans	180€
Concession Case columbarium 46x45x35	30 ans	300€

Production de photocopies

(CM du 03.12.2015)



	A4 RECTO	A4 RECTO VERSO	A3 RECTO	A3 RECTO VERSO	FAX par face (France)	URBA- NISME- PC et DP FORFAIT (7 exem- plaires)
Noir et Blanc	0.20€	0.40€	0.30€	0.60€	0.50€	-
Cou- leur	0.40€	0.80€	0.60€	1.20€	-	10€

Urbanisme

Tous les travaux extérieurs visibles ou non sont soumis à permis de construire ou déclaration préalable.

Ces déclarations doivent être faites auprès de la mairie qui les transmettra aux services d'instructions de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise à la Ferté-Bernard.

Depuis le 1er juillet 2015 ce service est financé sur la base de 3,16 € par habitant et par année civile. Ces obligations ont pour but de faire respecter les règles, ainsi que les documents d'urbanisme comme le PLU (plan local d'urbanisme) mais également la qualité et l'homogénéité du bâti de la commune.



Permis : délai 2 mois ou 3 mois si consultation (bâtiment recevant du public, etc...).

Création d'une superficie de plus de 20m² (40m² en zone U) ou changement de destination d'un bâtiment.

Déclaration préalable : délai 1 mois

Modification de toiture, ouvertures de portes ou fenêtres, abri de jardin, garage, murs de plus de 2 m de hauteur, piscines découvertes, clôtures sur domaine public .. etc (les simples terrasses ne font plus l'objet d'une déclaration).

Depuis 2013,

la **Taxe d'aménagement (TA)** est applicable dès dépôt d'une autorisation de construire. Seul le département l'applique, la commune y a renoncé. Le mode de calcul est fourni à chaque demande.

RAP

Au delà de 50 cm de profondeur, une nouvelle taxe vient s'ajouter au permis de construire et aux déclarations préalables : la Redevance d'Archéologie Préventive, basée sur la surface taxable x m² x valeur forfaitaire x 0.40%.

Une **attestation RT 2012** (Réglementation Thermique) doit être fournie avec tout dépôt de permis et à l'achèvement des travaux.

A fournir dans la plupart des cas en trois exemplaires

-  Plan de situation du terrain, échelle comprise entre 1/5000 et 1/25000
-  Plan de masse des travaux, échelle comprise entre 1/50 et 1/500 (descriptif, orientation, pente, coupe, limites, réseau existants...),
-  Photos (de la rue, du terrain, des autres constructions)
-  Descriptif paysager (permis de construire)

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNONCES LEGALES

AVIS AU PUBLIC

Commune de St-Rémy-des-Monts

Révision du plan d'occupation des sols (POS) valant transformation en plan local d'urbanisme (PLU) et révision du zonage d'assainissement

Le public est informé que par délibération du 03 décembre 2015, le conseil municipal a prescrit une révision du POS valant transformation en PLU et une révision du zonage d'assainissement.

Cette délibération, qui précise les objectifs assignés à cette révision et les modalités de concertation retenues, conformément à l'article L300-2 du code de l'urbanisme, est consultable en mairie.

Selon la loi ALUR, les POS deviennent caducs au 31 décembre 2015. Si aucune procédure de révision du POS en PLU n'est engagée sur l'année 2015 ; ces documents d'urbanisme passent au RNU (règlement national d'urbanisme) ce qui implique notamment une réduction des zones constructibles.

Il a été décidé d'inscrire pour la révision du POS en PLU une dépense de 25 000€ sous réserve de l'ouverture de l'appel d'offres qui sera lancé prochainement.

Une commission communale a été créée pour les travaux d'études : Elisabeth CORBIN, M Hubert LECUREUR, Gilles MURAIL, Geoffrey PERRIN, Rémy YVON

La délibération a été notifiée aux personnes publiques, associées et consultées : services de l'état, chambres consulaires, communes limitrophes, syndicats intercommunaux, etc..., puis publiée en mairie et dans les journaux locaux.

Les grandes étapes : diagnostic du territoire, élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et débat en conseil municipal, concertation avec les habitants, les associations ou toute personne concernée, arrêt du projet, enquête public, approbation, mesures de publicité.

DECHETS

--Grâce aux efforts de tri de la population, il a été constaté une forte diminution des ordures ménagères soit une baisse de 50% en trois ans (138,45 Kg / an / habitant, moyenne nationale 288kg /an / hab).

-Collecte en augmentation des tris sélectifs qui permet de maintenir les taux actuels.

-Les apports en déchèteries ont nettement augmentés depuis 2010 + 36.76%.

Une recherche de solution pour les déchets verts est à l'étude afin de mieux les valoriser car aujourd'hui le traitement coûte très cher (1800€/ T).

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURE PAPIER.

Le Conseil municipal a approuvé la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de papier et accepter que la communauté de communes du Saosnois soit désignée coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur; Ont été élus M. Philippe CHARTIER, membre titulaire et M. Rémy YVON membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

GROUPEMENT DE COMMANDES TRAVAUX VOIRIE

Afin de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies sur le marché de travaux, le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation des travaux de voirie 2015 et a accepté que la commune d'Aillières-Beauvoir soit désignée coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAOSNOIS

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'ajouter à l'article 5 des statuts de la communauté de communes du Saosnois :

1°) dans le groupe de compétences optionnelles, le groupe de compétence suivant :

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

2°) dans le groupe de compétences obligatoires au bloc de compétence « aménagement de l'espace », la mention suivante : « zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ».

3°) dans le groupe de compétences optionnelles, au bloc de compétence « politique du logement et du cadre de vie » : à la suite du paragraphe sur le logement social, la mention suivante « action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ».

LES RENCARTS AUX JARDINS

Dans le cadre de la programmation culturelle de la CDC, la commune avait présenté sa candidature aux animations extérieures pour le 21 juin, mais n'a pas été retenue cette année par la commission culture.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAOSNOIS
DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE
CHARGES (CLETC)** dans le cadre de l'institution de la Fiscalité Professionnelle Unique, : M. Philippe CHARTIER, titulaire, M. LECUREUR Hubert suppléant .

BOITE A LIVRES

Considérant que la permanence bibliothèque n'est pas assez fréquentée, la Communauté de Communes a proposé d'implanter une boîte à livres sur la commune. Après diverses propositions, la boîte à livres a été installée dans le parterre entre la propriété n°07 et avant la propriété n° 09. près de la boulangerie .

SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Après avoir pris connaissance lors de la réunion du 05 novembre du projet de schéma départemental de coopération intercommunale réalisé par la Préfecture, le conseil après vote (9 pour, 05 abstentions) s'est prononcé favorable au projet du schéma départemental de coopération intercommunal regroupant la Communauté de Communes Maine 301 avec la Communauté de Communes du Pays Marollais et la Communauté de Communes du Saosnois.

**La Communauté de communes du Saosnois vous accueille du
lundi au jeudi de 9h à 12h15 et 14h à 17h
et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h**

Adresse: 3, rue Ernest Renan - B.P146 - 72600 MAMERS

Tél: 02.43.97.25.31 - Fax: 02.43.34.15.59 -

<http://www.cc-saosnois.fr/site/>

Si vous manquez de sacs à ordures ménagères, vous pouvez vous présenter à la CDC avec un justificatif de domicile.

Le rapport sur la collecte des ordures ménagères du
14 décembre 2015

**est tenu à disposition du public en mairie.
de St-Rémy-des-Monts**

Compte rendu succinct des réunions de conseil

SIVOS DE LA DIVE

Le budget du Sivos de la Dive a été voté le 23 février 2015 et la participation des communes fixée à **720€** par élève.

Suite à l'annonce de suppression de la gratuité des transports organisés par le Conseil Départemental en juillet 2015, et le comité du Sivos de la Dive n'ayant plus à régler la participation à hauteur de 20% des factures, il a été décidé de prendre en charge la carte de transports à hauteur de 35€ par enfant sur 49€ sollicités auprès des familles. (environ 80 familles concernées).

Le comité a mis en place 3 groupes par site pour l'organisation des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) au lieu de 2 en 2014, et a recruté une personne supplémentaire à St-Vincent – et une personne en Contrat d'avenir sur St-Rémy. Effectifs de rentrée : 143 élèves.

ECOLES DE ST-COSME-EN -VAIRAIS

La commune de Saint-Cosme a sollicité une participation pour un élève fréquentant la nouvelle classe expérimentale des toutes petites sections, soit **939€.95€**. Le Sivos de la Dive ne disposant pas de ce type de classe, le comité à l'unanimité n'a pas été favorable à verser ce montant. Il sera versé pour cet élève, le montant versé aux élèves du Sivos et uniquement pour l'année 2015.

ECOLES MAMERS PARTICIPATION 2014-2015 : Maternelles : 1 267€ -Elémentaires : 545€ soit au total de **8 338€**.

Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)

Depuis septembre 2015, les NAP à St-Rémy-des-Monts sont encadrées par Miguel, Pascale, Sylvie ou sa remplaçante ponctuelle Mingué et à St-Vincent-des-Prés par Floryane, Bernadette et Aurore.

Miguel prépare et anime les activités à St-Rémy et une fois par semaine à St-Vincent-des-Prés.

Chaque groupe est constitué de 15 à 20 enfants maximum.

Sont proposées des activités sportives, manuelles, ou des activités en relation avec le PEAC (parcours éducatif artistique et culturel) ou le projet des écoles.

Dans le cadre de la mise en place du PEAC par les enseignants, le service culturel de la communauté de communes du Saosnois propose des spectacles en direction des écoles, ainsi que des formations auxquelles ont participées les agents : théâtre, musiques, ...

A l'occasion de cette fin d'année, les élèves ont confectionné des décorations dont se sont parées les écoles de St-Rémy et St-Vincent.

L'heure du conte est assurée une fois par mois soit à St-Rémy, soit à St-Vincent pour des groupes de 20 élèves maximum avec Emilie bibliothécaire de la Communauté de communes du Saosnois.



Afin de mieux encadrer les groupes, d'assurer des formations et de développer plus d'activités, deux nouveaux agents ont été recrutés.

Le bureau du Sivos de la Dive a fixé une participation des familles de 1€ par enfant par semaine fréquentée.

La première facturation aura lieu début janvier pour les semaines 37 à 51.

Le temps d'activités commencé ne doit pas être interrompue et se termine à l'heure des transports scolaires soit 16h 35.

L'ASSOCIATION DE LA CANTINE SCOLAIRE

Les repas sont préparés par Amélie et servis par Pascale et Sylvie, Virginie à St Rémy des Monts et par Annick, Evelyne et Floryane à St -Vincent -des- Prés.

Moment particulier de l'année, le Père-Noël a distribué des petits sachets de friandises offerts par INTERMARCHE et un livre offert par le comité des fêtes de St -Rémy -des -Monts.

Un repas de fête a été préparé et servi par Amélie, les menus réalisés par Delphine, présidente et Stéphanie gestionnaire administrative.



L'APE (AMICALE DES PARENTS DE LA DIVE)

L'association des parents d'élèves crée en 1988 vous présente les membres du nouveau bureau élu en novembre dernier.

Présidente	Mickaëlle BOSSARD
Vice Présidente	Dany FOURNIER
Secrétaire	Angélique CHARBONNIER
Vice Secrétaire	Ingrid NEVEU
Trésorière	Véronique BÖNE
Vice trésorière	Carine COLOMBU

Membres actifs : Isabelle HUBERT, Valérie GUITTET, Sonia MARY, Emilie BRETONNEL, Hélène GAUTHIER, Marjorie CHOPLIN, Geneviève GARNIER, Julien MICHEL.

L'association a permis durant toute cette année de financer une très grande partie des sorties et activités des enfants. Tous les bénévoles

seront les bienvenus et seront indispensables pour nous aider à organiser nos manifestations pour que nos enfants puissent vivre au mieux leur scolarité au sein de notre SIVOS ; Le bureau et les membres se joignent à moi pour remercier les maires ainsi que le personnel éducatif pour l'aide apportée à l'organisation de nos manifestations.



A très bientôt—Bonnes fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux pour l'année 2016
la présidente de l'APE Mickaëlle BOSSARD

La Garderie : 5€ la semaine ou 2.50€ à la carte (15€ les 6 séances)

La garderie est assurée de 7h à 8h55 rue de Montgrigon avec Sylvie ou Mingué ou Aurore.

**Surveillance du soir 5€ la semaine ou 2.50€ la séance à la carte
(15€ les 6 séances)**



Cérémonie commémorative du 11 novembre 2015



*Cérémonie Commémorative
11 novembre 2015*

Le dépôt de gerbes aux monument aux morts et au cimetière a été animé d'une lecture par Ines élève du Sivos de la Dive et accompagné en chant et en musique sur l'hymne national. Un vin d'honneur a été servi à la cantine. Une cinquantaine de personnes ont assisté au repas offert par la commune à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus. Madame **ORY Marcelle** et Monsieur **Georges MULOT** ont été mis à l'honneur lors de cette journée.

AMICALE DES ACAFN (anciens combattants d'Afrique Française du nord)

08 mai -11 novembre 2015

L'amicale des anciens combattants AFN de Saint Rémy des Monts remercie chaleureusement toutes les personnes et les enfants qui ont assisté à la cérémonie commémorative du 11 novembre dernier en participant à la lecture des noms « Morts pour la France » et au chant de l'hymne national. La présence des enfants à cette cérémonie, est pour nous une grande satisfaction car, il nous tient à cœur de perpétuer le devoir de mémoire pour nos anciens morts pour la France. Nous vous convions à être encore plus nombreux lors de la commémoration du 08 mai 2016.



Président : Raymond FROGER
02.43.34.01.70
Vice-Président : Bernard MULOT
Secrétaire : André LAMARE
Trésorier : François KERGOSIEN



Les Associations

LE COMITE DES FETES

Après une année riche en animations , le comité des fêtes a tenu son assemblée générale en octobre, modifié son bureau en décembre dernier et élu le nouveau bureau comme ci dessous. Cette année , les animations sont reconduites (voir dernière page)

Le Noël des enfants de St Rémy des Monts s 'est déroulé à la salle polyvalente animé par un magicien et une petite chorale locale.

Comme l 'an passé des livres ont été offerts à tous les enfants des écoles du Sivos de la Dive.

Le comité a également procédé comme tous les ans à la traditionnelle décoration de Noël sur l 'axe principal et envisage de l 'étendre en 2016.



Le père Noël distribue des livres aux enfants du Sivos de la Dive

Présidente :
Fanny GISSELERE 06.84.12.40.80
Vice-présidente : Julie LARIVE
Trésorière : Sabrina RICHARD
Trésorière adjointe : Delphine GAUTIER
Secrétaire : Déborah GOULETTE



Le père Noël est passé voir les enfants de St Rémy des Monts

LE CLUB DU BEL AGE

Le club compte environ 70 adhérents qui se réunissent tous les mardis après-midi . Nous organisons une fois l'an, un concours de boules, ainsi que des concours de belotte et de 17. Cinquante à soixante personnes y participent. Les membres du club se réunissent autour d'un repas annuel et fêtent également Noël et les Rois. Nous rappelons que notre association est ouverte à tous moyennant une cotisation de 15,50€

Le club organise des après-midi , concours de Belote, de 17, de boules etc ...

Chaque trimestre on y fête les anniversaires des personnes de 70 ans dont le chiffre de l 'année se termine par 0 ou 5. Ont été honorés : BOTHEREAU Mauricette, FLEURY François, DAGRON Yvette, ANDRE Jeanne, FROGER Marie-Thérèse, MILCENT Jeannette, RUEL Yvette, FROGER Raymond.

Présidente : Elisabeth CORBIN
Secrétaire et Trésorière : Gisèle LABELLE Tél : 02.43.34.01.58



Les Associations

GYM-CLUB



Les cours de gymnastique volontaire sont dispensés par Marie-Thérèse NICOLAS, instructrice diplômée de gym volontaire, à la salle polyvalente et sur le terrain communal aux beaux jours. Une quarantaine de personnes se réunissent dans la bonne humeur, le lundi de 19h à 20h de début septembre à fin juin. Les personnes intéressées sont invitées à participer à deux séances gratuites. Pour garder la forme sont proposés : Assouplissements, jeux, danses, travail cardio-respiratoire, abdominaux, relaxation.

Tarif à l'année : 65€
+ Licence obligatoire 27,20€
Pour nous contacter, composer
le 02.43.97.55.89 ou 02.43.33.47.27

C'est une heure de détente et de bonne humeur assurée.

1er dimanche de chaque mois : Marche de 8 à 10 kms sur différentes communes

(1€ de participation pour les non adhérents)

Composition du bureau

Présidente : Nelly MENARD Vice-présidente : Chantal FOUANON
Trésorier : Michel TROUVE Trésorière adjointe : Claudine SAVAUX
Secrétaire : Stéphanie POTTIER Secrétaire adjointe : Janine POILPRE
Membres : Mireille CABARET, Bernadette CHABLE, Brigitte RUEL



ASEL Association Sports et Loisirs - Tennis

Bureau 2015

Président : Alexandre JACOB 06.99.47.30.12
Vice-présidents :
Julien ROBIN 06.65.78.62.17
Trésorier : Gilles MURAIL 06.15.06.37.80
Trésorier-adjoint : Cédric ROUSSEAU
Secrétaire : Isabelle BURET 02.43.97.79.49
Secrétaire adjoint : Pascal BURET

Membres :

Joël LÉCUREUIL, Dominique BESNARD,
Mickaël PREVET, Michel SCHELSTRAETE,
Ludovic LHOMME

Le club souhaite maintenir et développer son effectif, soit environ 35 adhérents et compte sur les nouveaux habitants.

Une dizaine d'enfants sont adhérents.

La sortie à Coco Plage a également remporté un vif succès.



Sortie Coco plage

Carte adultes : 30€
Carte enfant (-18 ans) : 15€

LA PECHE ST REMY MONTAISE

65 pêcheurs étaient présents au dernier lâcher de truites. L'association est très satisfaite de sa saison de pêche à laquelle une vingtaine de sponsors s'est associée.

L'association propose des cartes annuelles : 38€ pour les adultes, 23€ pour les enfants de plus de 12 ans, Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.



Suite à l'assemblée du 11 décembre

Président : M. Daniel TRAVERS

06.62.02.08.44

Vice Président et trésorier : Patrick RUEL,

Secrétaire : Michelle PINCON

Membres du bureau : Mireille LALOI,

Jean MENU, Daniel DENISE

Règlement disponible en mairie



Chemin de randonnée GR 235

CHEMIN DE RANDONNEE GR235

Après de nouvelles discussions avec les riverains, le comité départemental et le conseil général le 09 avril dernier, les travaux de remise en état du chemin financés en partie par le conseil général et confiés à l'entreprise MARTIN ont débuté courant juillet. La mise en place du grillage a été réalisée par le comité de randonnée avec proposition de mise à disposition des agents de la commune. Le projet de remise en état s'arrête à la limite de la parcelle ZH 36 coté VC 5 ; La commune s'est engagée à réaliser une clôture jusqu'à la VC 5 pour plus de cohérence sur une même largeur. La portion communale pourra faire l'objet d'un arrêté interdisant les véhicules à moteurs au niveau des « champs rouges » à la voie communale n° 05 compte tenu de la traversée quotidienne des animaux et du fait que le tronçon rétréci se trouve sans autre issue autre que piétonnière. Cet arrêté sera soumis au conseiller juridique des services du Conseil Général de la Sarthe. Pour information il a été observé la présence de nids de geais, espèce protégée. Afin de régulariser la situation (rachat par la commune et riverains) , le conseil général va procéder aux bornages des différentes propriétés désormais matérialisées et préparer l'acte administratif correspondant.

Randonnée du 13 décembre 2015 à St Rémy des Monts

La randonnée du 13 décembre dernier sur St Rémy des Monts s'est conclue par une présentation de la commune et un pot avec une cinquantaine de personnes

Calendrier des Randonnées Pédestres 2016 1 er semestre 2016

e-mail : lesmarcheursdusaosnois@gmail.com

LMS : Les Marcheurs du Saosnois – Michel LUCAS Beaumontcel 72 600 St Calez en Saosnois

Tél : 02 43 34 22 56 / 06 71 10 12 80 / e-mail : michel.lucas726@gmail.com

CV : La CLE des Valois – Jean Pierre Boustière 20 rue André Serais 72 600 St Rémy du Val-

Tél : 02 43 34 08 76 / 06 / e-mail : maison.ruralite@hotmail.fr

RNB : Les Randonneurs de Nogent le Bernard – Alain Le Bray 10, rue de la Mairie - 72110 Nogent le Bernard Tél : 02 43 29 12 89 / 06 72 75 31 12 -mairie.nogent.lebernard@wanadoo.fr

- Di 24/01** - Rando a-m autour de Mamers, départ 14h salle St Louis, + galette vers 17h **LMS**
Di 07/02 - Rando a-m à Nogent le Bernard, rassemblement 13h30 salle polyvalente, rando **RNB**
Di 14/02 - Rando a-m à Louvigny, départ 14h pl. église, covoiturage 13h30 place Carnot **LMS**
Di 21/02 - Rando matin à St Rémy du Val, départ 9h30 Maison du Chanvre et de la Ruralité **CV**
Di 06/03 - Rando a-m à Lombron, départ 14h pl. église, covoitur. 13h15 sal. polyv. Nogent **RNB**
Di 13/03 - Rando a-m à Avesnes, départ 14h pl. de l'église, covoiturage 13h30 pl. Carnot **LMS**
Di 03/04 - Rando a-m à St Denis des Coudrais, départ 14h15, rass. 13h15 sal. poly. Nogent **RNB**
Di 10/04 - Rando a-m à Gesnes le Gandelain, départ 14h pl. église, covoi 13h30 pl. Carnot **LMS**
Sa 14/05 - Rando nocturne+soupe oignon à Nogent le Bernard, dép. 20h, sal. polyv. Nogent **RNB**
Di 22/05 - Voyage autocar, journée à Regnéville sur Mer (50) : départ place Caillaux : visite le matin, restaurant, rando a-m : renseign. et inscription : Michel Lucas **LMS**
Di 05/06 - Rando a-m à Les Etilleux (28), départ 14h pl. égl., covoiit. 13h sal. poly. Nogent **RNB**
Di 12/06 - Balade en famille à Saint Rémy du Val **CV**
Je 16/06 - Rando soirée, Mamers, dép. 17h Saugonna, encas, soirée cinéma thème la rando **LMS**
Di 19/06 - Rando journée à Sainte Gauburge, rendez-vous : 9h30 à l'E comusée du Perche, covoiturage 9h pl. Carnot, visite le matin, pique-nique, rando a-m **LMS**
Di 26/06 - Rando a-m à Saint Rémy du Val, départ 14h Maison du Chanvre et de la Ruralité **CV**

Convivialités 2016 :

- Je 14/01** - Assemblée Générale à 20 h, salle du Cloître Mamers, suivie du pot de l'amitié **LMS**
Ve 15/01 - Assemblée Générale à 20h30, salle polyvalente Nogent le Bernard **RNB**
Ve 22/01 - Assemblée Générale + galette à 20h30, salle des Fêtes Saint Rémy du Val **CV**
Sa 06/02 - Repas Convivial à 20h, Le Point du Jour St Cosme en Vair., Prix:23€50, inscript. **LMS**
A noter : à chaque sortie 2 allures de marches sont proposées (5 à 7 km ou 10 à 13 km suiv saison)



Calendrier des Manifestations 2016

Date	Manifestation	Organisateur	N° téléphone
08-janv	Vœux de la municipalité	Mairie	02 43 97 79 14
12-janv	AG et galette (Saint-Rémy-des-Monts)	Club du Bel Age	02 43 97 66 18
26-janv	Concours de 17 (Saint Rémy des Monts)	Club du Bel Age	02 43 97 66 18
09-févr	Concours de belote (Saint-Rémy-des-Monts)	Club du Bel Age	02 43 97 66 18
21-févr	Loto	Comité des fêtes	06 84 12 40 80
27-févr	Loto (Salle des fêtes de Mamers)	APE	07.87.00.52.98
27-févr	Ouverture de l'étang et 1er lâcher de truites	Pêche Saint Rémy Montaise	06 62 02 08 44
28-févr	Thé dansant (Salle des fêtes de Mamers)	APE	07.87.00.52.98
11-mars	Assemblée générale	ASEL	06 99 47 30 12
26-mars	Pâques des enfants	Comité des fêtes	06 84 12 40 80
09-avr	Repas dansant	Comité des fêtes	06 84 12 40 80
16-avr	2ème lâcher de truites	Pêche Saint Rémy Montaise	06 62 02 08 44
19-avr	Concours de belote (Saint-Rémy-des-Monts)	Club du Bel Age	02 43 97 66 18
13-mai	Concours de pétanque (Saint-Rémy-des-Monts)	Club du Bel Age	02 43 97 66 18
22-mai	Vide grenier (Moncé-en-Saosnois)	APE	07.87.00.52.98
28-mai	Fête de la pêche familiale (Enfants de 5 à 12 ans avec truites)	Pêche Saint Rémy Montaise	06 62 02 08 44
04-juin	Concours de pétanque	Comité des fêtes	06 84 12 40 80
05-juin	Vide grenier	Comité des fêtes	06 84 12 40 80
05-juin	Fermeture de la Pêche	Pêche Saint Rémy Montaise	07.87.00.52.98
15-juin	Repas annuel	Club du Bel Age	02 43 97 66 18
17-juin	Lâcher de truites de nuit	Pêche Saint Rémy Montaise	06 62 02 08 44
18-juin	Tournoi simple adulte	ASEL	07.87.00.52.98
25-juin	Tournoi enfants	ASEL	06 99 47 30 12
26-juin	Kermesse des écoles	APE	07.87.00.52.98
03-juil	Jeux Intervillage	Comité des fêtes	06 84 12 40 80
02-sept	Concours de pétanque (Marolles-les-Braults)	Club du Bel Age	02 43 97 66 18
03-sept	Tournoi double adultes	ASEL	06 99 47 30 12
04-sept	Sortie tennis	ASEL	06 99 47 30 12
17-sept	Concours de pêche adultes avec truites	Pêche Saint Rémy Montaise	06 62 02 08 44
20-sept	Concours de belote (Saint-Rémy-des-Monts)	Club du Bel Age	02 43 97 66 18
01-oct	Lâcher de truites spécial adhérents membres actifs	Pêche Saint Rémy Montaise	06 62 02 08 44
11-oct	Concours de 17 (Saint-Rémy-des-Monts)	Club du Bel Age	02 43 97 66 18
15-oct	3ème lâcher de truites	Pêche Saint Rémy Montaise	06 62 02 08 44
07-nov	Fermeture de l'étang	Pêche Saint Rémy Montaise	06 62 02 08 44
15-nov	Concours de belote (Saint-Rémy-des-Monts)	Club du Bel Age	02 43 97 66 18
03 et 04-déc.	Marché de Noël (Saint-Vincent-des-Prés)	APE	07.87.00.52.98
13-déc	Bûche de Noël (Saint-Rémy-des-Monts)	Club du Bel Age	02 43 97 66 18